



Rénovation de l'Immeuble Chevauchet

Avenue Jean Jaurès

71 470 - ROMENAY



MAITRE D'OUVRAGE

Commune de Roménay
Mairie de Roménay
71 470 - ROMENAY
Tél : 03 85 40 30 90 Fax : 03 85 40 38 67
Mél : mairieromenay@wanadoo.fr

Lot n°02

RAVALEMENT DE FACADES

Appel d'offre

Dossier	
Date	05/03/2018
Phase	DCE
Indice	

ARCHITECTE :
ATELIER 71 - Société d'Architecture
39, chemin des jardins
71480 - DOMMARTIN-LES-CUISEAUX
Tél : 03 85 76 62 63 Fax : 03 85 76 61 71
Mél : atelier71.brise@wanadoo.fr





Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
02.1	GENERALITE				
02.1.1	ETENDUE DES TRAVAUX - REGLEMENTATIONS				
02.1.1.1	OBJET Le présent descriptif a pour but de définir l'ensemble nécessaires à la réalisation des travaux pour le présent lot, dans le cadre de la rénovation de l'immeuble Chevauchet à Roménay.				
02.1.1.2	ETENDUE DES TRAVAUX Les travaux à réaliser par l'entreprise dans le cadre de son marché sont essentiellement les suivants : - Ravalement des façades ;				
02.1.1.3	DOCUMENTS DE REFERENCE CONTRACTUELS L'intégralité du dossier de consultation.				
02.1.1.4	ORDRE DE PRESEANCE Au sujet des D.T.U. - Normes et autres textes visés ci-avant, il est bien ici précisé qu'en cas de discordance entre les spécifications, prescriptions ci-après du présent C.C.T.P. et celles de documents ci-avant, l'ordre de préséance sera celui énoncé aux " Clauses communes à tous les Lots ".				
02.1.1.5	REGLEMENTATIONS CONCERNANT LES MATERIAUX ET PRODUITS Les travaux du présent lot sont soumis aux prescriptions techniques des cahiers des charges D.T.U. prescrits au décret n° 93.1164 du 11 Octobre 1993, énoncés ci-dessous qui définissent la qualité des matériaux, leurs caractéristiques et les façons de mise en œuvre. - D.T.U n° 26.1 - Enduits aux mortiers de liants hydrauliques - Cahiers C.S.T.B.n° 2413 de Mai 1990 ; - NF EN 13914 (P 12-901-1) : Conception, préparation et mise en œuvre des enduits extérieurs – Partie 1 : enduits extérieurs; - NF.T.30-801 : Peintures pour l'extérieur des bâtiments - Détermination conventionnelle de la perméabilité à l'eau des peintures microporeuses pour façades ; - NF.T.30-802 : Peintures pour l'extérieur des bâtiments - Détermination conventionnelle de la tenue à la chaleur et à l'humidité des peintures microporeuses pour façades; - NF.T.30-803 : Peintures pour l'extérieur des bâtiments - Détermination de la tenue sur fonds alcalins des peintures microporeuses pour façades ; - NF.T.31-004 : Pigments – Minium pour peintures. Tous les travaux y compris les fondations doivent être exécutés conformément aux prescriptions du présent cahier des clauses techniques particulières, aux plans d'exécution et de détail joints au présent projet. AVIS TECHNIQUES Pour tous les matériaux et produits qui relèvent de la procédure de l « Avis technique », il ne pourra être mis en œuvre que des matériaux et produits ayant fait l'objet d'un Avis technique. L'entrepreneur devra toujours fournir l'Avis technique en cours de validité pour les matériaux et produits concernés. MARQUAGE « NF » Pour tous les matériaux et produits ayant fait l'objet d'une certification à la marque " NF ", il ne pourra être mis en œuvre que des matériaux et produits admis à cette marque " NF ". AUTRES CERTIFICATIONS OU LABELS Pour tous les matériaux et produits ayant fait l'objet d'une " Certification " ou d'un " Label " de qualité, il ne pourra être mis en œuvre que des matériaux ou produits titulaires de cette certification ou de ce label.				
02.1.1.6	PRESTATION A LA CHARGE DU PRESENT LOT Les prestations à la charge de la présente entreprise dans le cadre de son marché comprennent implicitement : - la fourniture, transport et mise en œuvre de tous les matériaux, produits et composants de construction nécessaires à la réalisation parfaite et complète de tous les ouvrages de son marché ;				



Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
	<p>- l'établissement des plans de réservation et des plans de chantier ;</p> <p>- tous les échafaudages, agrès, engins ou dispositifs de levage (ou descente) nécessaires à la réalisation des travaux ;</p> <p>- La réalisation d'échantillons d'enduits prévus au projet, avant tout commencement des travaux et avant toute commande accompagnée de la fiche technique en cours de validité ;</p> <p>- l'enlèvement de tous les gravois de ses travaux et les nettoyages après travaux ;</p> <p>- la main d'œuvre et les fournitures nécessaires pour toutes les reprises, finitions, vérifications, réglages, etc... de ses ouvrages en fin de travaux et après réception ;</p> <p>- la mise à jour ou l'établissement de tous les plans de recollement pour être remis au Maître de l'ouvrage à la réception des travaux ;</p> <p>- la quote-part de l'entreprise dans les frais généraux du chantier et le compte prorata, le cas échéant ;</p> <p>- et tous les autres frais et prestations même non énumérés ci-dessus, mais nécessaires à la réalisation parfaite et complète des travaux.</p> <p>- et tous autres travaux annexes et accessoires même non énumérés ici, mais nécessaires à la finition complète et parfaite de l'œuvre.</p>				
02.1.2	SPECIFICATIONS ET PRESCRIPTIONS GENERALES				
02.1.2.1	ETUDES TECHNIQUES - PLAN D'EXECUTION Les études techniques et les plans d'exécution seront à la charge du Maître d'ouvrage.				
02.1.2.2	TOLERANCES DIMENSIONNELLES Les valeurs des tolérances dimensionnelles des ouvrages finis sont précisées dans les : <ul style="list-style-type: none">- Normes- D.T.U. / C.C.T.G./Eurocode- Règles professionnelles. Les entrepreneurs devront pour leurs ouvrages, respecter strictement ces tolérances. Dans le cas de dépassement de ces tolérances dimensionnelles, le Maître d'oeuvre pourra refuser l'ouvrage et exiger son remplacement. Nota : Le CATED a établi un document récapitulant les " Tolérances dimensionnelles "réglementaires.				
02.1.2.3	NATURE ET QUALITE DES MATERIAUX ET PRODUITS EN GENERAL Les matériaux et produits devant être mis en œuvre dans les ouvrages à la charge du présent Lot, devront impérativement répondre aux conditions et prescriptions ci-après. Matériaux et produits prévus dans les D.T.U. ou faisant l'objet de Normes NF ou EN ou ISO devront répondre au minimum aux spécifications de ces documents. Matériaux et produits dits " non traditionnels ", non prévus dans les D.T.U. et ne faisant l'objet de Normes NF ou EN, devront selon le cas : <ul style="list-style-type: none">- faire l'objet d'un " Avis technique " ou d'un " Agrément technique européen "- être admis à la marque " NF "- être titulaire d'une " Certification " ou d'un " Label ". En tout état de cause, l'entrepreneur ne pourra en aucun cas mettre en œuvre un matériau ou un produit qui ne serait pas pris en garantie par ses Assureurs.				
02.1.2.4	RESPONSABILITE DE L'ENTREPRENEUR L'entrepreneur restera toujours responsable des matériaux qu'il met en œuvre. Il lui incombera de choisir les matériaux et produits les mieux adaptés aux différents critères imposés par les impératifs de chantier, dont notamment : <ul style="list-style-type: none">- pose en intérieur ou en extérieur- nature et type de matériaux répondant aux impératifs de l'utilisation- conditions particulières rencontrées pour le chantier- compatibilité des matériaux entre eux.				



Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
02.1.2.5	CONTROLE ET RECEPTION DES MATERIAUX SUR CHANTIER Le Maître d'œuvre se réserve le droit de procéder à des contrôles de conformité des matériaux, fournitures sur chantier avant mise en œuvre. Pour les éléments préfabriqués et autres relevant d'une qualification NF ou d'une certification, le contrôle se bornera à la vérification du marquage, et au contrôle de l'aspect et de l'intégrité des produits. Tous les matériaux défectueux et ceux non conformes le cas échéant, seront immédiatement remplacés.				
02.1.3	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES				
02.1.3.1	EXIGENCES D'IMPERMEABILITE Les exigences d'imperméabilité des parois extérieures sont indiquées à l'article 3.1 du DTU n° 20.11 Les murs extérieurs doivent être organisés en sorte que <ul style="list-style-type: none">- L'eau de construction excédentaire puisse s'éliminer progressivement sans créer de désordres ;- Les phénomènes de diffusion de vapeur d'eau en provenance de l'intérieur ne puissent provoquer de condensation de nature à affecter la qualité ou les propriétés des matériaux sensibles et qualités des liaisons, Une structure doit rester perméable à la vapeur d'eau de l'intérieur vers l'extérieur				
02.1.3.2	ETAT DES SURFACES SUPPORT La surface des supports doit être propre, exempte de traces de suie, de salpêtre, de plâtre, de poussières, de produits de décoffrage ; <ul style="list-style-type: none">- Les balèbres de hourdage trop saillantes des blocs maçonnés doivent être arasées,- Les surfaces lisses par contre seront brossées au décoffrage, sablées ou piquées pour permettre un bon accrochage de la couche de gobetis.				
02.1.3.3	TECHNIQUES DE MISE EN OEUVRE <ul style="list-style-type: none">- Préparation des surfaces présentant des défauts de planimétrie,- Reconnaissance des supports,- Préparation des supports correspondants,- Contrôle du taux d'humidité du support,- Contrôle du PH du support,- Selon l'épaisseur à recharger il sera réalisé un dressement en surcharge ou renformis au mortier de même composition que le corps de l'enduit,- Pose d'une armature de renforts conformes aux dispositions de l'article 2.6 de la norme lorsque l'épaisseur du redressement dépasse 3 cm; lorsque l'épaisseur de rechargement dépasse 5 cm celui-ci est remplacé par un ouvrage en maçonnerie; le délai de durcissement avant l'application de l'enduit est de 4 à 7 jours suivant la nature du liant et l'épaisseur du renformis.,- Ragréages des briques avec des mortiers colle compatibles,- Préparation des joints friables de briques ou de moellons sur une profondeur de 1 à 3 cm selon leur état et les briques ou moellons altérés devront être purgés et remplacés,- Dégrossissages, rebouchages, garnissages,- Dressement des arêtes,- Traitement des joints techniques rencontré, etc,				
02.1.3.4	EXIGENCES D'ASPECT Aplomb : l'enduit appliqué sur des supports verticaux doit présenter une tolérance maximale de verticalité de 1 cm mesurée sur 3,00 ml ; Planitude : Elle se mesure par la flèche prise sous la règle de 2,00 ml et sous la règle de 20 cm ; Aspect : L'enduit doit présenter un état de surface régulier, il doit être exempt de soufflures, cloques, gerçures, fissures caractérisées				



Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
02.1.3.5	<p>et "brûlures ". Les arêtes seront sans épaufrures, les joints rectilignes.</p> <p>La couche de finition doit donner à l'enduit l'aspect décoratif recherché.</p> <p>DISPOSITION DE MISE EN OEUVRE</p> <p>Les ouvrages d'enduit faisant partie d'une même entité sont tenus à un aspect et une finition de même catégorie et de même qualité et comprendront les particulièrement les dispositions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les Echafaudages de service préfabriqués, amarrés pour les façades comme précisé dans la norme NF HD 1000 seront adaptés au site, bâtiment et ouvrages. Ils pourront être fixes, volants ou remplacés par nacelles ancrées en toiture ou nacelles mobiles sur châssis tractables ou automateur. Le montage et la construction des échafaudages prendront en compte les accès rez de chaussée des immeubles et bâtiments divers afin de ne pas perturber leur fonctionnement quel qu'il soit (piétons – véhicules etc...) et devront s'effectuer suivant les prescriptions de la notice de montage et d'utilisation du Fabricant.- Les travaux d'enduits ne doivent être commencés que sur des maçonneries terminées depuis un délai minimal d'un mois (voir NF P 15-201-2 / DTU 26-1),- Les joints des maçonneries en blocs seront de composition et de largeur conformes à la NF P 10-202 DTU n° 20-1 et normes du support,- Sujétions de polychromie, calepinage et Interruption de l'enduit au droit des joints de structure,- Réserve des gouttes pendantes sous les dalles partout ou elles s'avèrent nécessaires,- Bavettes de protection vis à vis des infiltrations d'eau, (bavettes, bandeaux.)- Les jonctions au droit des matériaux de nature différente seront réalisées conformément au DTU n° 20.1 art. 2.322 et 3.321 en marquant le joint et armant l'enduit avec un treillis en fibre de verre marouflée dans une première passe d'enduit, (toiles de 35 daN/cm²)- Les dispositifs de protection des tranches supérieures d'enduit selon article 4.14 du DTU n° 26.1.- L'Entreprise doit toutes les protections des ouvrages adjacents nécessitées par la réalisation de ses travaux et en particulier <p>o Toutes surfaces non peintes pouvant être tachées, attaquées ou détériorées ;</p> <p>o Ouvrages adjacents, bois de charpente des passées de toiture, le couvert des toitures de tous types, les menuiseries extérieures, vitrage, fermetures, ouvrages de serrurerie, etc ;</p> <ul style="list-style-type: none">- Avant enduits, l'Entrepreneur prendra soin de dégager le sol en périphérie des ouvrages à enduire, afin que l'enduit descende au minimum 10 cm sous le sol fini extérieur,- En fin de chantier assurer le nettoyage consécutif aux travaux de tous les ouvrages salis, ainsi que l'évacuation de tous les gravats dus à cette prestation avec interdiction d'utilisation des réseaux EU/EV du bâtiment pour évacuation des eaux de nettoyage des matériels et équipements.- Support humide mais ressuyé en surface, le support ne doit pas être gorgé d'eau,- Couche d'accrochage sur support lisse ou très absorbant afin d'améliorer la rugosité du support,- Les travaux de ravalement devront respecter les conditions suivantes pour permettre leur réalisation : <p>o Supports sains, propres et dépoussiérés exempts de traces d'huiles, plâtre, salpêtre, suie, etc...</p> <p>o Température ambiante = à + 5 °C et < à 30°C,</p> <p>o Pas de condensation,</p> <p>o Supports non gelés et non surchauffés,</p> <p>Il est rappelé que l'emploi des teintes foncées augmente les contraintes d'origine thermique, et accentuent les problèmes d'aspect liés au nuançage ou aux efflorescences.</p>				
02.2	<p>PRESCRIPTION DES OUVRAGES</p>				
02.2.1	<p>PREPARATION</p>				
02.2.1.1	<p><u>Echafaudage</u></p> <p>Fourniture et pose d'échafaudage tubulaire fixe durant la durée du chantier, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none">- Amener à pied d'œuvre ;- Montage de l'échafaudage ;- Mise en place des platelages de travail nécessaires ;				



Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
	<p>- Démontage après travaux ; - Evacuation des lieux du chantier ;</p> <p><u>L'échafaudage comprendra :</u> - Les semelles d'appuis au sol pour stabilité de l'ensemble ; - Les montants métalliques dimensionnés en fonction de la hauteur à échafauder ; - Les platelages de circulation et de travail ; - Les garde-corps et filets pare-chute réglementaires ; - Les échelles nécessaires à la circulation verticale ; - HT en pied de versant +1.00 ml ;</p> <p>Nota : Les Echafaudages de service préfabriqués, amarrés pour les façades comme précisé dans la norme NF HD 1000 seront adaptés au site, bâtiment et ouvrages. Ils pourront être fixes, volants ou remplacés par nacelles ancrées en toiture ou nacelles mobiles sur châssis tractables ou automateur. Le montage et la construction des échafaudages prendront en compte les accès rez de chaussée des logements afin de ne pas perturber leur fonctionnement et devront s'effectuer suivant les prescriptions de la notice de montage et d'utilisation du Fabricant. D'une façon générale tout matériel spécifique dont l'usage serait rendu nécessaire par la configuration des lieux (constructions en limite).</p> <p><i>Localisation :</i> <i>PRO - Ensemble des façades du projet</i></p>		1 ENS		
		ENS	1	€	€
02.2.1.2	<p><u>Nettoyage et décontamination</u></p> <p>Réalisation d'un nettoyage haute pression de la façades et d'un traitement anticryptogamique, comprenant : - Protection des baies ; - Un lavage à haute pression de l'ensemble des surfaces à traiter ; - Pulvérisation pour décontamination anticryptogamique des mousses et moisissures à l'aide de produits fongicide, algicide et bactéricide ; - Compris brossage des mousses résiduelles ; - Rinçage à l'eau claire sous pression ; Y compris toutes sujétions de fournitures et de mise en œuvre.</p> <p><i>Localisation :</i> <i>PRO - Ensemble des façades du projet</i></p>		270,00 M2		
		M2	270,00	€	€
02.2.1.3	<p><u>Provision pour piquage des supports dégradés</u></p> <p>Le présent entrepreneur devra la provision pour piquage d'anciens enduits de tous types sur maçonnerie comprenant : - Piochage, brochage, piquage d'enduit adhérents de tous types, sur tous fonds; - Mise a nu du support par tous moyens, fort brossage des supports; - Dégarnissage et regarnissage de joints des maçonneries de pierre ; - Ouverture des fissures et regarnissage ; - Protection provisoire des parements par écrans type polyane ; - Nettoyage et évacuation des déblais a la décharge compris descente et chargement ; Y compris toutes sujétions de réalisation.</p> <p><i>Localisation :</i> <i>Provision au droit des anciens bâtiments accolés démolis (façade Est et Sud)</i></p>		1 ENS		
		ENS	1	€	€
02.2.1.4	<p><u>Préparation d'anciens fonds</u></p> <p>Préparation d'anciens fons maçonnerie pour recevoir un enduit comprenant : - Gobetis d'accrochage, dégrossi de façades, et surcharge afin d'obtenir des surfaces planes après rocaillage des parois existantes, et démolition diverses ; - Reprise des fissures et rengorgement, arêtes cassées, garnissage des dormants de menuiseries ; Y compris toutes sujétions.</p> <p><i>Localisation :</i> <i>Provision au droit des anciens bâtiments accolés démolis (façade Est et Sud)</i></p>		1 ENS		
		ENS	1	€	€



Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
02.2.2	REVETEMENT DE FACADES EXISTANTES				
02.2.2.1	<u>Enduit minéral mince, à la chaux aérienne - finition talochée</u> Réalisation d'un enduit de parement mince à la chaux aérienne, finition talochée : Avec : - Suivant Cahier des prescriptions techniques d'emploi et de mise en œuvre établi par le groupe spécialisé n°07, compris préparations des supports, grillages de renforts, dressement, rocaillage, protection d'arêtes accessibles par profils en PVC durs à ailes perforées et incorporées à la première couche; - Fort brossage du support pour dépoussiérage et lavage sous pression avec traitement des mousses par nettoyant curatif fongicide, (prévu art 3.2.2), - Sondage de l'état des fonds, (prévu aux articles précédents) - Rocaillage des fonds et bouchement des fissures si nécessaire (prévu aux articles précédents), - Sous couche d'impression serrée en fonction de la nature du support, - Couche intermédiaire, - Couche de finition décorative, épaisseur moyenne 15 mm, - Toutes protections et nettoyages, (passées de toiture, menuiseries, vitrages, toiture, appuis de baies etc...), - Le traitement d'aspect de finition (aspect sur échantillons de 1,00 x 1,00, in-situ, sera taloché, - Ce revêtement répondra aux spécifications du DTU 26.1, assurant une bonne tenue, imperméabilité, anti-faïençage pendant 10 ans, sous couverture d'assurance, y compris les frais y afférent. - Cet enduit sera réalisé sous couvert de la garantie décennale. - Fiche technique ainsi que le certificat du CSTB de classement Meruc sont à transmettre au maître d'œuvre. - Produit de type STO Miral ou tout produit techniquement équivalent. <i>Localisation :</i> <i>PRO - Ensemble des façades du projet</i>		270,00 M2		
		M2	270,00	€	€
02.2.2.2	<u>Enduit en tableaux de baie</u> Traitement des tableaux de baies et sous face de linteaux de même définition que les enduits de parements, en œuvre sur tous supports avec dressement des arêtes, garnissage sur dormants; Finition frisée inclus arêtes. <i>Localisation :</i> <i>PRO - Ensemble des façades du projet</i>		86,00 ML		
		ML	86,00	€	€
02.2.2.3	<u>Peinture sur ouvrages bois existants</u> Le présent entrepreneur devra la mise en peinture sur ouvrages bois existants comprenant : - Grattage des parties écaillées ; - Lavages à l'eau à haute pression ; - Peinture microporeuse d'impression de type Alkyde thiotrope - Famille I - Classe 4 A pour : - Application d'une couche de fixateur tous fonds ; - Application de 2 couches de peinture glycérophtalique microporeuse ; - Aspect -teinte : Semi -brillante ou satinée au choix de l'architecte ; - Finition : Soignée - DTU 59.1 - article 4.9 ; - Support : Passées de toitures, bois bruts peints, qualité d'aspect charpente ; Y compris toutes sujétions de réalisation. <i>Localisation :</i> <i>PRO - Bandeaux de rives et d'égouts, frisettes...</i>		55,00 M2		
		M2	55,00	€	€
02.2.2.4	<u>Peinture sur ouvrages métallique existant</u>				



Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
	<p>Le présent entrepreneur devra la mise en peinture sur métaux ferreux, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nettoyage des supports ; - Raclages des peintures ; - 2 couches de finition par laque à base de résine alkyde ; - Classification Affnor : Famille 1, Classe 4 A ; <p>Y compris toutes sujétions de réalisation.</p> <p><i>Localisation :</i> PRO - Poutre métallique en façade Nord</p>		5,00 M2		
		M2	5,00	€	€
02.2.2.5	<p><u>Peinture sur descente EP Existante</u></p> <p>Le présent entrepreneur devra la mise en peinture des descentes EP existante, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nettoyage des supports ; - Raclage des peintures ; - 2 Couches de finition par laque à base de résine alkyde ; - Classification Affnor : Famille 1, Classe 4 A ; <p>Y compris toutes sujétions de réalisation.</p> <p><i>Localisation :</i> PRO - Descentes EP existantes</p>		18,00 ML		
		ML	18,00	€	€
PRESCRIPTION DES OUVRAGES					
Total H.T. :					€
Total T.V.A. (20%) :					€
Total T.T.C. :					€



RECAPITULATIF
Lot n°02 RAVALEMENT DE FACADES

RECAPITULATIF DES CHAPITRES

02.1 - GENERALITE

- 02.1.1 -
ETENDUE DES TRAVAUX - REGLEMENTATIONS
 - 02.1.1.1 - OBJET
 - 02.1.1.2 - ETENDUE DES TRAVAUX
 - 02.1.1.3 -
DOCUMENTS DE REFERENCE CONTRACTUELS
 - 02.1.1.4 - ORDRE DE PRESEANCE
 - 02.1.1.5 -
REGLEMENTATIONS CONCERNANT LES MATERIAUX ET P
RODUITS
 - 02.1.1.6 -
PRESTATION A LA CHARGE DU PRESENT LOT
 - 02.1.2 -
SPECIFICATIONS ET PRESCRIPTIONS GENERALES
 - 02.1.2.1 -
ETUDES TECHNIQUES - PLAN D'EXECUTION
 - 02.1.2.2 - TOLERANCES DIMENSIONNELLES
 - 02.1.2.3 -
NATURE ET QUALITE DES MATERIAUX ET PRODUITS EN
GENERAL
 - 02.1.2.4 - RESPONSABILITE DE L'ENTREPRENEUR
 - 02.1.2.5 -
CONTROLE ET RECEPTION DES MATERIAUX SUR CHANTI
ER
 - 02.1.3 - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES
 - 02.1.3.1 - EXIGENCES D'IMPERMEABILITE
 - 02.1.3.2 - ETAT DES SURFACES SUPPORT
 - 02.1.3.3 - TECHNIQUES DE MISE EN OEUVRE
 - 02.1.3.4 - EXIGENCES D'ASPECT
 - 02.1.3.5 - DISPOSITION DE MISE EN OEUVRE

02.2 - PRESCRIPTION DES OUVRAGES

- | | |
|---|-----------|
| - 02.2.1 - PREPARATION | _____ €HT |
| - 02.2.2 - REVETEMENT DE FACADES EXISTANTES | _____ €HT |



Total du lot 'RAVALEMENT DE FACADES'

Total H.T. : _____ €

Total T.V.A. (20%) : _____ €

Total T.T.C. : _____ €

Soit en toutes lettres TTC : _____

Fait à _____

le _____

Bon pour accord, signature,

Signature et cachet de l'Entrepreneur